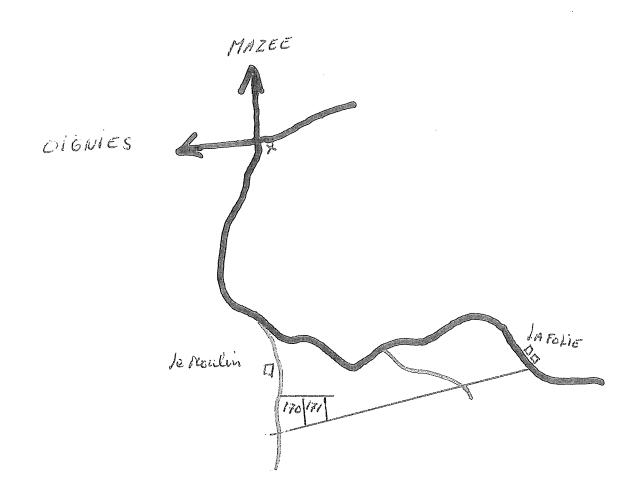
Parts de bois de le Mesnil

- nalinage fusqu'à 30 cm de eineonférence à 1,50 m du sol, et les bois margnés dans le éloisonnement.



Le Mesnil: « Amoite» part, n°151

Conditions générales

-> Rabinage du taillis jusqu'à 40 cm de circ. à 1.5m du sol (sauf bois griffés) + bois marqués de deux flaches opposées;

-> Délais : façonnage :30/04/2021, débardage :15/09/2021;

-> Limites de part = traits roses;

-> Débardage interdit par temps humide;

-> Exploitation interdite les jours et veilles des battues.

